

Services de garde en milieu familial et services de garde non agréés : Quel est le nombre* d'enfants autorisé?

SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (AGRÉÉS)



MAXIMUM DE 6
enfants de moins de 13 ans,
y compris les enfants de moins
de 4 ans du fournisseur de
services de garde d'enfants

MAIS



PAS PLUS DE 3
enfants de moins de 2 ans

PAR EXEMPLE :



OU



OU



Pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, les agences de services de garde en milieu familial agréées tiennent compte des aspects suivants avant de placer un enfant chez un fournisseur :

- l'âge des autres enfants du groupe;
- la capacité de l'enfant à évacuer les lieux de façon autonome en cas d'urgence;
- l'expérience et les qualifications du fournisseur de services de garde d'enfants;
- l'environnement physique du domicile;
- les besoins particuliers et les besoins médicaux de l'enfant.

SERVICES DE GARDE NON AGRÉÉS



MAXIMUM DE 5
enfants de moins de 13 ans,
y compris les enfants de moins
de 4 ans du fournisseur de
services de garde d'enfants

MAIS



PAS PLUS DE 3
enfants de moins de 2 ans

PAR EXEMPLE :



OU



OU



Dorénavant, les fournisseurs de services de garde non agréés doivent :

- fournir sur demande et gratuitement un reçu pour le paiement des services;
- indiquer que leurs services ne sont pas agréés. Ils doivent en informer les parents ou tuteurs par écrit au moyen d'un avis qui devra contenir l'énoncé suivant : « Ce programme de services de garde n'est pas agréé par le gouvernement de l'Ontario. » Les fournisseurs doivent conserver une copie de cet avis dans leurs dossiers pendant deux ans;
- donner aux parents ou tuteurs accès aux locaux et leur permettre de voir leur enfant quand ils le souhaitent (sauf dans certains cas précis).

SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (AGRÉÉS) ET SERVICES DE GARDE NON AGRÉÉS



POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ

ontario.ca/fournisseursdeservicesdegarde

OU COMPOSEZ LE 1 800 387-5514 (ATS : 1 800 268-7095).